

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orsay, le 28 mars 2022

**Halle Piano à Guyancourt :
un groupement de maîtrise d'œuvre choisi pour sa réhabilitation et
un appel à projets pour son occupation à venir**

Premier jalon de l'aménagement du futur quartier des Savoirs, au sein de la ZAC « Gare de Guyancourt – Saint Quentin » sur la partie yvelinoise de l'OIN Paris-Saclay, la réhabilitation de la Halle Piano, en vue de sa réouverture d'ici 2024, sera assurée par le groupement mandaté par l'agence d'architecture Carriere Didier Gazeau. En parallèle, l'EPA Paris-Saclay lancera dans les prochains mois, un appel à projets (AAP) pour l'occupation future de la Halle dans le cadre de sa stratégie d'urbanisme transitoire à l'échelle de l'OIN, Paris-Saclay Version Bêta.

La desserte programmée d'ici 2030 par la ligne 18 du Grand Paris Express, fait du secteur dit de la « Gare Guyancourt - Saint-Quentin », autour de la future gare et du Technocentre Renault, un enjeu majeur de développement pour la ville de Guyancourt et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines mais également l'un des secteurs stratégiques de l'OIN Paris-Saclay.

Sur l'ex-site de Thalès, sous l'impulsion de l'EPA Paris-Saclay et de son groupement de maîtrise d'œuvre urbaine (Marniquet-Aubouin mandataires), et en accord avec l'agence Renzo Piano Building Workshop (RPBW) et les collectivités partenaires, le choix a été fait de **préserver la frange Sud des halles (environ 8 800 m² SDP) ainsi que la tour de visée** qui servait autrefois à tester les instruments développés dans l'usine.



Perspective d'ambiance représentant la halle Piano réhabilitée et le parc sud ouvert au public - Crédits : EPA Paris-Saclay – Marniquet-Aubouin - myluckypixel

En vue de la réhabilitation de la Halle Piano et de la tour de visée, l'EPA Paris-Saclay, en lien étroit avec la ville de Guyancourt et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, vient d'attribuer un accord-cadre de maîtrise d'œuvre au groupement CARRIERE DIDIER GAZEAU (mandataire) / B52 / VPEAS / LAB INGENIERIE / SLAM ACOUSTIQUE.

Cet accord-cadre comporte les missions suivantes, réparties en 3 phases :

1. **une première phase**, objet du premier marché subséquent de l'accord-cadre, consistera en la **réhabilitation sommaire des bâtiments** afin de permettre leur réouverture à brève échéance et à un coût maîtrisé : reprise du clos couvert, reconstitution des réseaux, réalisation des pans de façade libres depuis la démolition partielle, remise en état des équipements communs

existants et mise aux normes des bâtiments. Pour ce faire, **une logique de réemploi sera fortement encouragée** ;

2. **une seconde phase** visant **l'aménagement intérieur et l'accompagnement à l'installation des futurs preneur(s)/gestionnaire(s)** afin d'encourager, durant les premières années d'exploitation, des appropriations cohérentes de ces lieux vis-à-vis des travaux réalisés dans le cadre de la première phase du marché de maîtrise d'œuvre ;
3. **une troisième phase** consistant en **la réhabilitation complète des bâtiments** : en fonction des besoins identifiés lors de la première phase d'exploitation, cette séquence pourra alors intégrer, par exemple, la réalisation de travaux destinés à pérenniser les activités testées et/ou la rénovation thermique de l'intégralité des enveloppes du bâtiment en adéquation avec le quartier qui le jouxtera.

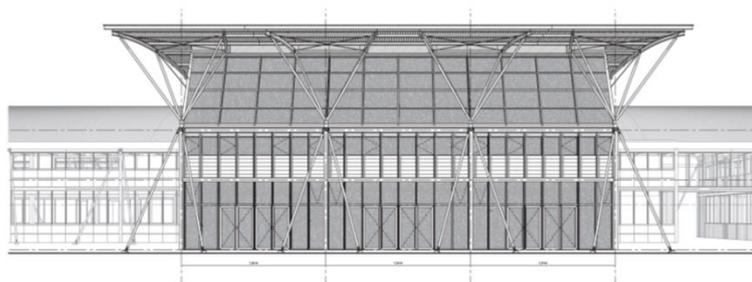
« La Halle des possibles »

Conscient de son architecture emblématique voire iconique, le maître d'œuvre lauréat a proposé un plan de transformation et de réhabilitation de la Halle autour des axes suivants :

- La transformation de cette halle productive en une halle « capable », créant les conditions de sa possible mutation programmatique sur le long terme, au gré des évolutions sociétales et territoriales,
- L'identification-restitution d'un axe central « commun », assurant les fonctions distributives, fonctionnelles et techniques,
- La mise en œuvre d'un système de façade adaptatif et unifié permettant de répondre aux différentes contraintes programmatiques et performancielles tout en assurant une cohérence architecturale sur l'ensemble de l'édifice,
- La mise en place d'une démarche active de réemploi par la création d'une « banque de réemploi » in situ et ex situ, minimisant la quantité d'énergie grise nécessaire à sa transformation.



La halle Piano, dont certaines façades sont laissées libres depuis la démolition partielle de l'usine Thalès – Crédits : EPA Paris-Saclay – Carlos Ayesta.



Proposition du groupement lauréat pour la réhabilitation de la halle Piano, et notamment la reconstitution des façades laissées libres – Crédits : EPA Paris-Saclay - CARRIERE DIDIER GAZEAU

Une réhabilitation qui s'inscrit dans une dynamique globale de mutation urbaine

A court terme, ce marché participe d'**une dynamique plus globale qui vise à ouvrir au public le parc et les travées sud de la halle Piano, d'ici 2024**. Cette consultation participe également à la préfiguration du quartier des Savoirs, objet d'une concertation préalable lancée par l'EPA Paris-Saclay et les collectivités au printemps 2021.

En effet, sans attendre l'arrivée de la gare du Grand Paris Express, **il est attendu que la halle et son parc deviennent un lieu de destination, un espace singulier à la programmation mixte** permettant un brassage de populations et une grande diversité d'usages.

La Halle pourrait accueillir **des activités économiques, de loisirs et de restauration**. Ainsi, l'EPA Paris-Saclay va lancer dans les prochains mois, en parallèle des études pour la réhabilitation de la Halle Piano, un appel à projets (AAP) pour sélectionner ses futurs occupants, dans le cadre de sa stratégie d'urbanisme transitoire à l'échelle de l'OIN, *Paris-Saclay Version Bêta*.

Cet AAP sera organisé en **plusieurs temps** :

- Phase 1 : recueil des marques d'intérêts. Étape très ouverte, l'objectif est de savoir quelles sont les structures intéressées, quels seraient leurs besoins en termes de surface et où elles pourraient être localisées au sein de la Halle,
- Phase 2 : après analyse des marques d'intérêt reçues, il sera proposé aux candidats de détailler leurs projets dans une procédure qui pourra prendre la forme d'ateliers. Cette étape devant permettre à terme les contractualisations avec les preneurs dans une occupation cohérente des lieux.

Calendrier prévisionnel

- Aujourd'hui à fin 2022 : Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la halle Piano
- 2^{ème} semestre 2022 : Lancement de l'AAP pour l'occupation de la halle Piano
- 2023 : Travaux de réhabilitation de la halle Piano
- Fin 2023 : Travaux d'aménagement intérieur par les occupants
- Début 2024 : Installation dans la halle Piano des occupants et ouverture au public du parc

Concernant l'EPA Paris-Saclay

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay) pilote et coordonne le développement du cluster scientifique et technologique de Paris-Saclay dans le cadre d'une Opération d'Intérêt National (OIN). Avec 15 % de la recherche nationale et 40 % des emplois de la recherche publique et privée francilienne, ce territoire, qui s'étend de Massy à Versailles en passant par Saint-Quentin-en-Yvelines, compte parmi les plus puissants pôles d'innovation au monde.

L'EPA Paris-Saclay mobilise les acteurs économiques pour stimuler la croissance autour de filières stratégiques (technologies de l'information et de la communication, santé, énergie, aéronautique-sécurité-défense, mobilité). Avec l'Université Paris-Saclay et l'Institut Polytechnique de Paris, il fédère les acteurs académiques pour renforcer les liens entre la recherche publique et privée et favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat.

Véritable levier de la dynamique du cluster, l'aménagement de Paris-Saclay se structure autour de trois zones principales :

- le Campus urbain, cœur scientifique du cluster sur la frange sud du plateau de Saclay ;
- Versailles Satory, où se développe un pôle dédié aux mobilités du futur au sein d'une ville nature ;
- et le quartier Gare de Guyancourt - Saint-Quentin.

L'ensemble de ces quartiers sera relié par la ligne 18 du Grand Paris Express à partir de 2026.

L'EPA Paris-Saclay conduit une programmation scientifique, économique et urbaine avec l'ambition de créer des quartiers vivants, innovants et durables capables de répondre aux besoins du cluster : arrivée d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur, implantation d'entreprises, amélioration des transports, création de logements et d'équipements publics dans un environnement naturel privilégié, avec notamment les 4 115 hectares de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière.

Laboratoire de la ville durable, Paris-Saclay définit et met en œuvre des solutions innovantes – et bien souvent inédites à cette échelle - en faveur de la transition écologique.

Il s'agit de porter cette ambition dans toutes les dimensions et synergies possibles que ce soit dans les domaines liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'énergie, l'environnement, les ressources, la biodiversité, l'économie circulaire et la mobilité.

Contact

Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

6 boulevard Dubreuil
91400 Orsay
www.epaps.fr

Agence Rumeur Publique

Lorraine Froment
lorraine.froment@rumeurpublique.fr
01 55 34 99 87

EPA Paris-Saclay

Gaëlle Coutant
gaelle.coutant@oin-paris-saclay.fr
01 64 54 36 67



facebook.com/ParisSaclay



@parissaclay



Paris_saclay



Etablissement public
d'aménagement Paris-Saclay



youtube.com/ParisSaclay